

Fretin, le jeudi 7 janvier 2016



## VILLE DE FRETIN

59273

Téléphone : 03 20 64 67 40

Télécopie : 03 20 64 67 59

www.ville-fretin.fr

Monsieur le Préfet  
PREFECTURE DU NORD  
12-14, rue Jean sans Peur  
CS 20003  
59039 LILLE CEDEX

Objet : DEMANDE D'EXTENSION DU CIMETIERE EXISTANT  
N/REF : BM/DM  
Direction générale  
01/01/2016

Monsieur le Préfet,

En raison de la saturation du cimetière existant, la ville de FRETIN a engagé une réflexion sur les possibilités de son agrandissement.

Une réserve (N°3) sur la parcelle ZH 471 jouxtant le cimetière communal, a été inscrite au plan local d'urbanisme pour réaliser ce projet.

Cette extension étant réalisée à l'intérieur du périmètre d'agglomération et à moins de 35 mètres des habitations, je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à créer ce nouveau cimetière.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire



Béatrice MULLIER

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE FRETIN

SEANCE DU 12 AVRIL 2012

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 22 - PRESENTS 14 - AYANT PRIS  
PART A LA DELIBERATION 19

LE 12 AVRIL 2012, A 18 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE  
FRETIN, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 06 AVRIL 2012, S'EST REUNI  
AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME  
MULLIER.

**PRESENTS** : Mme MULLIER B - MM VANDENKERCKHOVE - CARLIER - DEHAUT -  
MULLIER B - Mme FOUBERT - Mr FREDERIC - Mmes MARY -DHAENENS - Mr  
PAGANIN - Mme MARSEGUERRA - Mr TAGHANE - Mme CABY - Mr DEBACKER -

**REPRESENTES** : Mr KINT - BARON - MONTOIS - NIVASSE - Mme TASSART

**ABSENTS** : Mr DEBUCHY - Mme PICQUET - MR MADDELEIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de  
séance.

\*\*\*\*\*

**Objet**: Extension du cimetière parcelle ZH 471 (en partie) -- réserve n° 3  
Modalités de concertation préalable réglementaire en vue d'une DUP - Rectification

Par délibération du 19 décembre 2011, l'assemblée délibérante a adopté les modalités  
d'une concertation préalable en vu d'une DUP sur la réserve 3, parcelle ZH 471, Rue du 8  
mai 1945.

Or la réserve n° 3 porte sur la parcelle ZH 471 (p), Chemin de Tournai.

Il y a donc lieu de redélibérer et de préciser que la réserve 3, pour la ville de FRETIN,  
d'une superficie d'environ 3 500 m2, inscrite au Plan Local d'Urbanisme pour la parcelle ZH  
471 est située Chemin de Tournai.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte cette modification.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*JEAN-LOUIS*  
Béatrice MULLIER.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE FRETIN

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 23 - PRESENTS 16 - AYANT PRIS  
PART A LA DELIBERATION 21

LE 19 DECEMBRE 2011, A 18 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE  
FRETIN, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 14 DECEMBRE 2011, S'EST  
REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SOUS LA PRESIDENCE DE  
MADAME MULLIER.

**PRESENTS** : Mme MULLIER B - MM VANDENKERCKHOVE - CARLIER - DEHAUT -  
MULLIER B - FREDERIC - Mmes MARY -DHAENENS - Mr PAGANIN - Mme  
MARSEGUERRA - MM TAGHANE - BARON - MONTOIS - NIVASSE - DEBACKER -  
Mme TASSART

**REPRESENTES** : MM KINT - DEBUCHY - Mmes PICQUET - FOUBERT - CABY

**ABSENTS** : Mme BENOIT - Mr MADDELEIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Extension du cimetière - parcelle ZH 471 (en partie) - réserve n° 3 - Modalités de  
concertation préalable règlementaire en vue d'une D.U.P.

La ville de FRETIN a engagé une réflexion sur les possibilités d'extension du  
cimetière en raison de sa saturation.

Lille Métropole Communauté Urbaine a, quant à elle, envisagé de créer un parc de  
stationnement jouxtant le dudit cimetière.

Deux réserves, (N°3) pour la ville de FRETIN d'une superficie de 3 500m<sup>2</sup>, et (N°7)  
pour L.M.C.U d'une superficie de 3 923 m<sup>2</sup>, ont été inscrites au plan local d'urbanisme pour  
la parcelle ZH 471, rue du 8 mai 1945, classée en zone agricole.

Des négociations amiables ont été entreprises avec les propriétaires afin d'acquérir  
cette parcelle mais elles ont échouées. La commune doit donc procéder à une déclaration  
d'utilité publique pour la réserve n°3.

Dès lors, il est nécessaire conformément au code de l'urbanisme article L300-2 de  
lancer une concertation préalable avec les habitants. Cette concertation préalable sera menée  
conjointement avec la concertation préalable de L.M.C.U pour la réserve n°7.

En conséquence et afin d'associer les habitants de la commune, les associations locales ainsi que les particuliers et entreprises riveraines du projet, il est proposé les modalités suivantes de concertation préalable pour l'extension du cimetière :

1°) pendant une durée d'un mois, mise à disposition du public d'affiches d'information et du registre destiné à recevoir les informations recueillies dans la mairie

2°) insertion dans un journal régional, page locale, d'un avis annonçant la concertation

3°) insertion des informations relatives à cette concertation sur la page dédiée à la concertation sur le site ville-fretin.fr

4°) organisation d'une réunion publique dans la salle municipale permettant le débat entre la commune, les associations locales et autres personnes concernées.

Conformément au code de l'environnement, le projet fera également l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter les modalités de concertation préalable définies ci-dessus
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation
- De laisser à Madame le Maire l'initiative de solliciter du Tribunal Administratif la désignation d'un commissaire enquêteur et de soumettre ce projet à une enquête publique.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité les modalités de concertation préalable définies ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à procéder à toutes formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation
- Laisse à Madame le Maire l'initiative de solliciter du Tribunal Administratif la désignation d'un commissaire enquêteur et de soumettre ce projet à une enquête publique.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

*SA MCF*  
Beatrice MULLIER.

COMMUNE DE FRETIN (59273)

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

EXPERTISE DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE  
EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE

Rédigé par :

Hubert DENUDT  
*Hydrogéologue agréé*  
*en matière d'hygiène publique*

143, Rue Hubert Barbusse  
59155 Faches-Thumesnil  
Tel : 03.20.60.45.62

*Version 1*

## TABLE DES MATIERES

1. Objet du rapport .....	2
2. Situation du projet.....	2
3. Contexte géologique du site.....	3
4. Contexte hydrogéologique du site.....	5
5. Avis de l'hydrogéologue agréé .....	6
5.1. Influence sur la nappe de la craie .....	6
5.2. Influence sur les captages d'alimentation en eau potable .....	6

## ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN DE SITUATION AU 1/10 000 AVEC REPORT DU CIMETIERE ACTUEL ET DES PARCELLES PROJETEES ;

ANNEXE 2 : CARTE PIEZOMETRIQUE DE LA NAPPE DE LA CRAIE HAUTES EAUX 2001 (BRGM) ;

ANNEXE 3 : PHENOMENES DE REMONTEES DE NAPPES SUR LE SECTEUR ETUDIE (BRGM) ;

ANNEXE 4 : LOCALISATION DES CAPTAGES AEP AUX ENVIRONS DU CIMETIERE (AEAP).

## 1. OBJET DU RAPPORT

La commune de FRETIN envisage l'extension du cimetière communal situé au Nord de son territoire.

Comme le prescrit le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) aux articles L. 2223-1 et suivants et R. 2223-1 et suivants, et la circulaire du Ministre de l'Intérieur n° 86-079 du 3 mars 1986, il en revient à l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique d'apprécier l'aptitude des terrains et les risques potentiels de pollutions que ces derniers peuvent engendrer.

Le présent rapport d'expertise fait suite à la demande de la société ETAMINE, retenue pour réaliser les études préalables à l'extension du cimetière communal de FRETIN. Il a pour but de fournir un avis d'Hydrogéologue Agréé en matière d'hygiène publique aux services de la Préfecture chargés d'examiner ce dossier.

## 2. SITUATION DU PROJET

La commune de FRETIN est localisée au Sud-est de l'agglomération lilloise, sur le plateau du Mélantois.

Le projet d'extension du cimetière concerne un terrain plat (altitude de 36 mètres NGF) d'environ 4 600 m<sup>2</sup> situé au Sud de l'actuel cimetière et intégrant partiellement deux parcelles (figure 1 et 2) :

- La parcelle ZH 473p d'environ 1 100 m<sup>2</sup>, située entre le cimetière et le nouveau parking et appartenant à la commune ;
- La parcelle ZH 471p d'environ 3500 m<sup>2</sup>, dans la continuité de la première, qui n'appartient pas encore à la commune et pour laquelle une procédure de déclaration d'utilité publique va être entreprise.

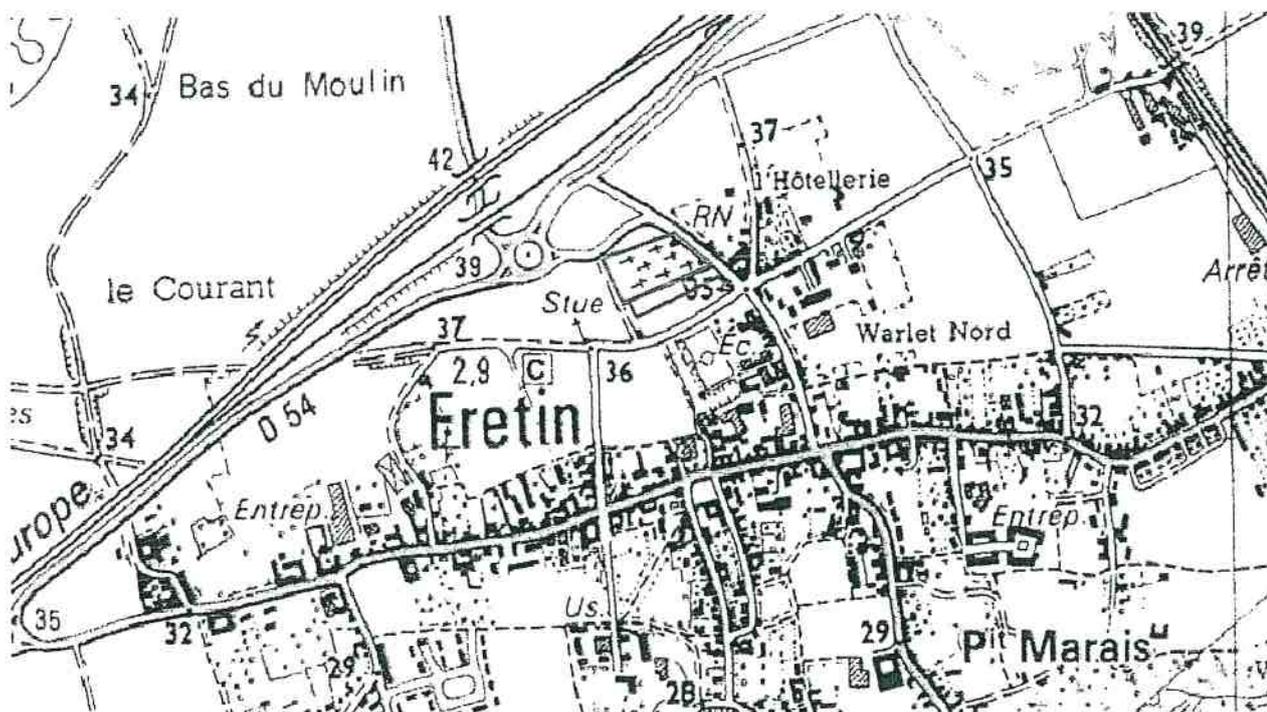


Fig 1 : Localisation du cimetière actuel (en rouge) et des parcelles concernées par l'extension (en bleu)

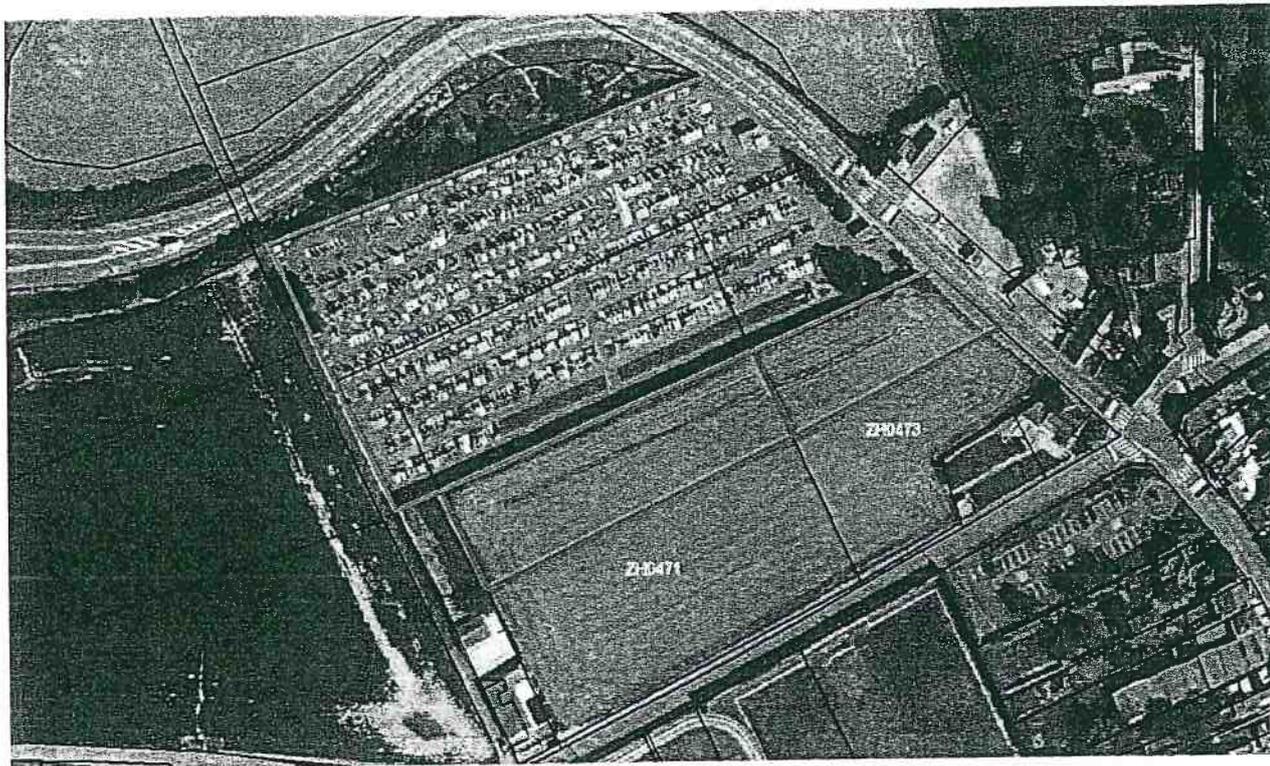


Fig 2 : Localisation parcellaire du cimetière actuel (en rouge) et des parcelles (ZH 471 et ZH 473) concernées par l'extension (en bleu)

Un plan de situation au 1/10000<sup>ème</sup> avec report de l'actuel cimetière et des parcelles projetées en annexe 1.

### 3. CONTEXTE GEOLOGIQUE DU SITE

La définition du contexte géologique du site s'appuie sur les éléments suivants :

- étude de la carte géologique (BRGM) au 1/50 000<sup>ème</sup> de CARVIN ;
- examen des coupes géologiques des sondages et autres captages archivés dans la banque de données du sous-sol (BSS) éditée et gérée par le BRGM ;
- reconnaissances géologiques sur site par sondages à la pelle mécanique sur quatre points (localisation en figure 4).

Localisé sur le flanc Sud de l'anticlinal du Mélantois, à la limite Nord du bassin d' ORCHIES, les terrains concernés repose sur un substratum calcaire et marneux du secondaire dont la partie supérieure, constituée par les formations crayeuses du Sénonien et du Turonien supérieur est généralement recouverte d'une faible épaisseur de formations quaternaires limono-argileuses.

Présentes à faible profondeur, ces assises crayeuses affleurent sur toute ou partie des agglomérations environnantes (Vendeville, Templemars, Faches-Thumesnil, Wattignies, Seclin...)

L'extrait de carte géologique, présentée en figure 3, confirme le contexte géologique environnant et laisse apparaître, au droit du site, les formations sédimentaires suivantes :

- **Limons (L)** : de couleur jaune clair (« ergeron ») et en partie décalcifié, ils recouvrent l'ensemble des formations secondaires sur le territoire ;

- **Craie Sénonienne (C4)** : constituée de craie blanche fine avec passées de craie grise ou de craie blanche à silex, de craie phosphatée et de craie grise assez dure avec nodules de phosphate de chaux.

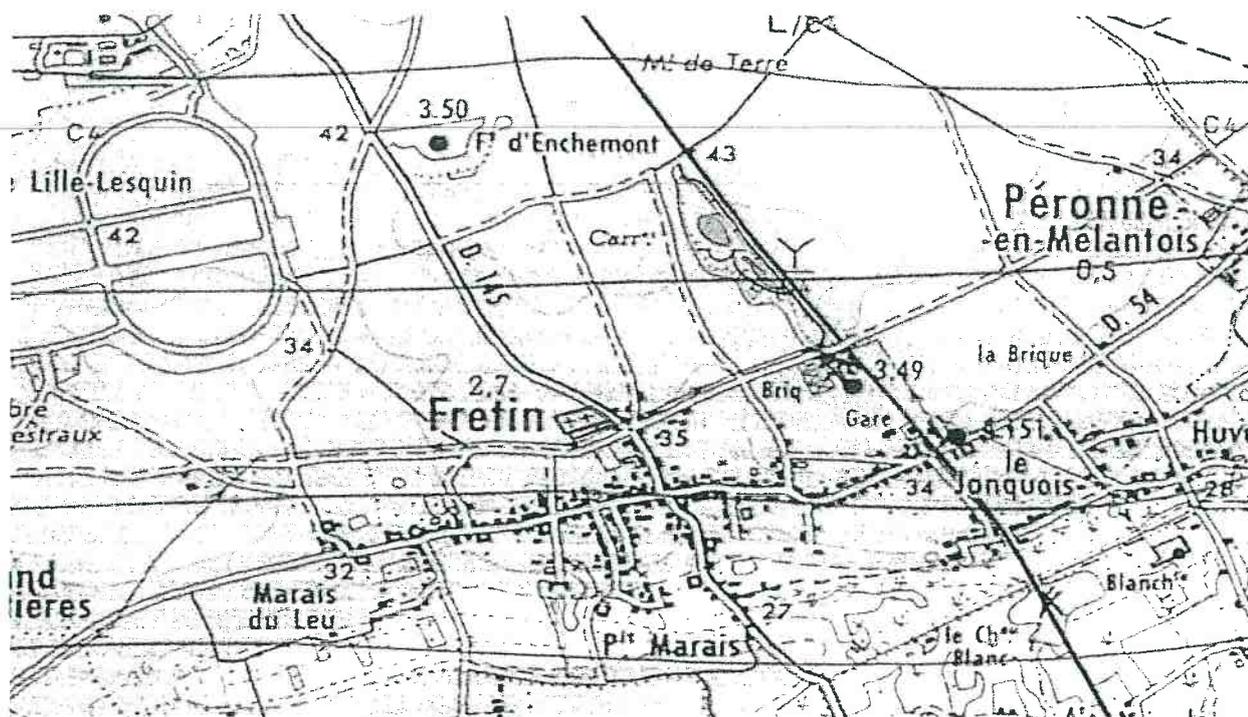


Fig 3 : Localisation géologique du cimetière actuel (en rouge) et des parcelles concernées par l'extension (en bleu)

Les reconnaissances géologiques, réalisés par sondage à la pelle mécanique permettent de dresser le profil stratigraphique des terrains sur les trois premiers mètres (tableau 1).

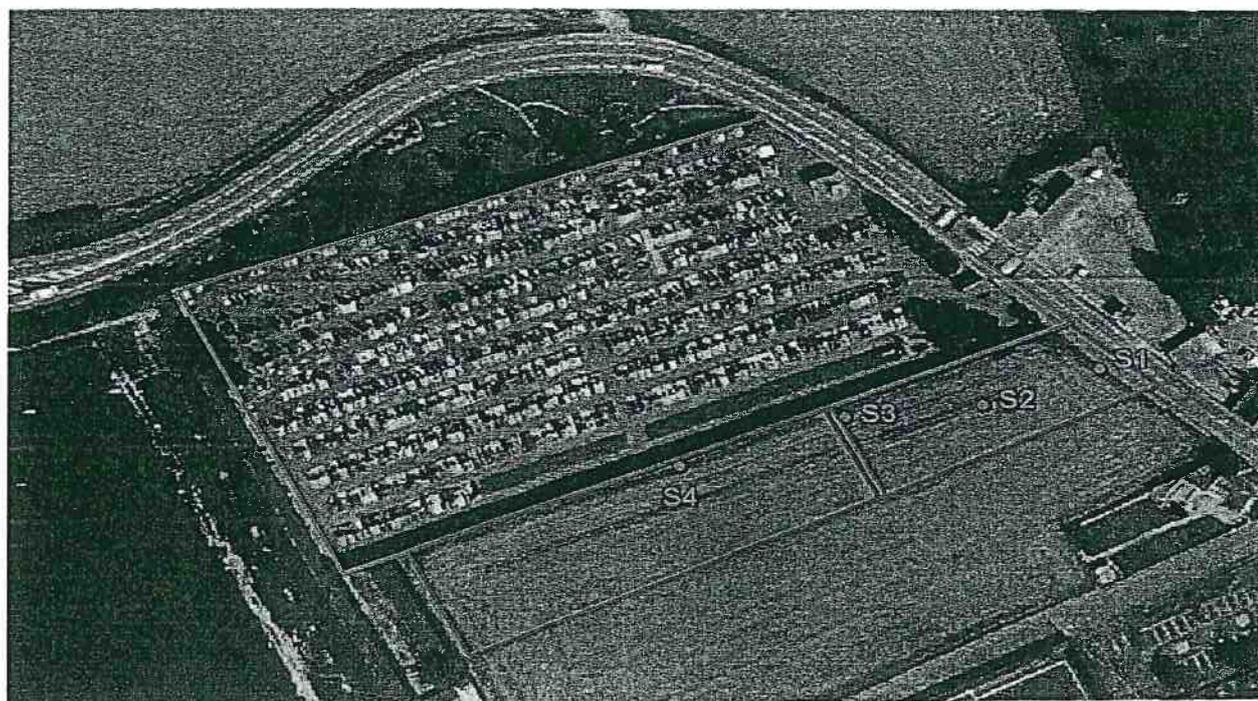


Fig 4 : Reconnaissances géologiques réalisées aux abords des parcelles projetées

Sondage	Terre végétale	Limons argileux (Quaternaire)	Craie sénonienne (Crétacé)
S1	0 à 0,30 m	0,30 à 2,5 m	2,5 à 3,00 m
S2	0 à 0,30 m	0,30 à 2,5m	2,5 à 3,00 m
S3	0 à 0,30 m	0,30 à 2,6 m	2,6 à 3,00 m
S4	0 à 0,30 m	0,30 à 2,5 m	2,5 à 3,00 m

**Tableau 1 : Résultats des sondages réalisés au droit des parcelles**

Au droit du site, le substrat crayeux se situe aux environs de 2,5 mètres au dessus du sol.

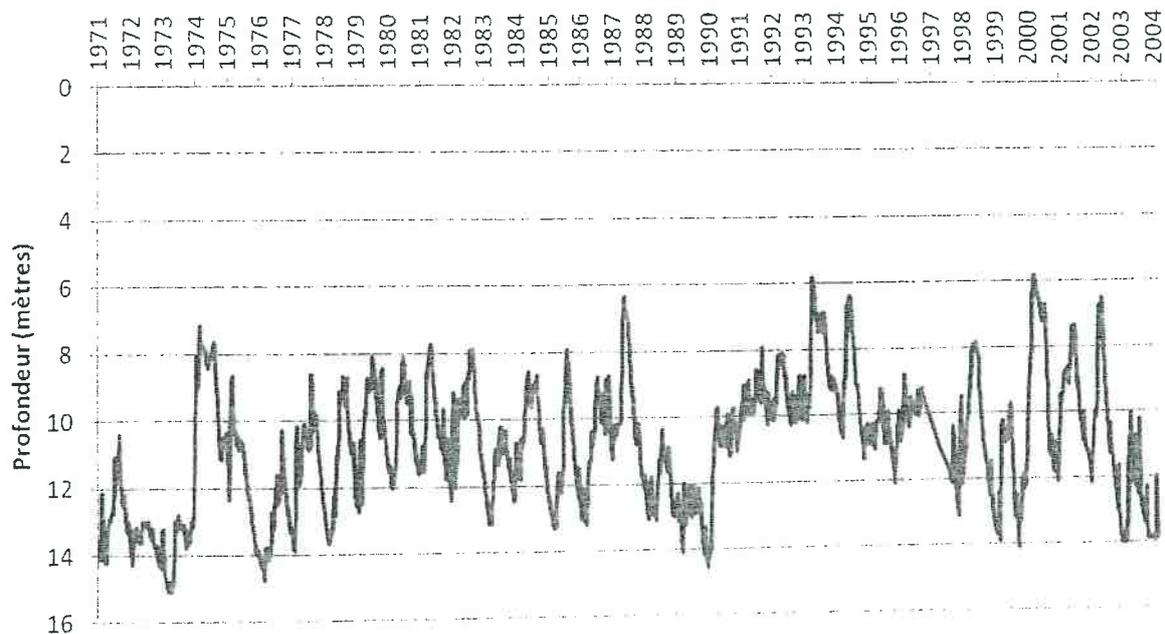
#### **4. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE DU SITE**

Dans le secteur, le réservoir aquifère principal est présent dans le réseau fissuré des couches de craies des étages Sénonien (assises du Campanien, Santonien et Coniacien) et Turonien supérieur (Crétacé supérieur), épaisses d'une quinzaine de mètres. Cette nappe, libre, est limitée vers le Nord-est (vallée de la Marque) par l'affleurement des marnes bleues du Turonien moyen et inférieur qui constituent le substratum de cette dernière.

La nappe est alimentée par l'impluvium direct au niveau plateau crayeux par percolation à travers les terrains perméables sus-jacents (limons quaternaires).

La surface piézométrique de la nappe est plus ou moins parallèle à la surface topographique et à la disposition structurale des assises. Les données piézométriques du secteur (annexe 2) montrent que la nappe est drainée par la Marque avec un sens d'écoulement du Nord vers le Sud où, à partir d'Ennevelin, la nappe devient captive sous les formations tertiaires du bassin des Flandres.

L'analyse des mesures piézométriques de l'ouvrage 00203A003/P1 localisé sur le plateau crayeux à Avelin (altitude de 37 mètres NGF), permet d'appréhender le comportement de la nappe au droit du site.



**Fig 5 : Évolution piézométrique de l'ouvrage 00203A0033/P1 à Avelin**

Elle met en évidence des fluctuations piézométriques saisonnières importantes de l'ordre de 10 mètres entre une année de très hautes eaux (5,90 mètres de profondeur en 2001 correspondant aux niveaux des plus hautes eaux connues suite aux précipitations exceptionnelles caractéristiques d'une crue centennale) et une année de basses eaux (15,08 mètres de profondeur en 1974).

Au niveau même du cimetière de Fretin, la nappe se situe donc probablement entre 20 mètres NGF (années de basses eaux) et 30 m NGF (années de hautes eaux) soit entre 6 et 15 mètres par rapport au sol.

## **5. AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE**

Pour les inhumations en pleine terre, il faut en principe un recouvrement d'un mètre au dessus du dernier cercueil. Étant donné que les cercueils ont une hauteur de 0,4 à 0,5 m cela impose une profondeur de creusement de :

- 1,4 à 1,5 mètres pour 1 corps ;
- 1,8 à 2 mètres pour 2 corps superposés ;
- 2,2 à 2,5 mètres pour 3 corps superposés.

Dans le cas des caveaux, 1,4 mètres suffisent pour la superposition de 2 corps.

### **5.1. INFLUENCE SUR LA NAPPE DE LA CRAIE**

Les différents sondages réalisés sur site montrent un substrat crayeux localisé à partir de 2,5 mètres de profondeur. Le projet d'extension du cimetière communal se situe dans un contexte hydrogéologique avec des sols non saturés, le niveau de la nappe de la craie étant situé à presque 6 mètres de profondeur en période de très hautes eaux.

Les données du BRGM, relatives aux phénomènes de remontée de nappes, font également état d'une sensibilité faible dans le secteur d'extension du cimetière (annexe 3).

L'extension du cimetière sur les parcelles projetées n'aura donc pas d'incidence qualitative sur la nappe de la craie.

### **5.2. INFLUENCE SUR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Disposant d'une transmissivité médiocre et d'une faible qualité physico-chimique (vulnérabilité importante aux pollutions anthropiques de surface, l'aquifère crayeux n'est pas exploité à des fins de consommation humaine dans le secteur (annexe4).

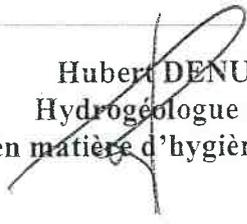
L'ouvrage AEP le plus proche (00203B0362) est localisé à 3,5 kilomètres au Sud, sur le territoire communal d'Ennevelin, dans la vallée basse de la Marque (bassin d' ORCHIES). Situé dans un bassin versant souterrain différent et protégé par les formations tertiaires imperméables, il n'est pas vulnérable à l'activité du cimetière.

Vu les éléments précités, je donne **un avis favorable** du point de vue hydrogéologique au projet d'extension du cimetière de Fretin.

*Hubert DENUDT*

La présence d'une couverture de limons épaisse et bien aérée et la profondeur de la nappe de la craie constituent une garantie d'oxygénation satisfaisante des terrains et permettent de recommander une durée de relevé de sépulture limitée de 30 ans.

---

  
Hubert DENUDT  
Hydrogéologue agréé  
en matière d'hygiène publique

**COMMUNE DE FRETIN (59273)**

---

**PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL**

**EXPERTISE DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE**  
**EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE**

*ANNEXE 1*

*PLAN DE SITUATION AU 1/10 000 AVEC REPORT DU CIMETIÈRE ACTUEL ET DES  
PARCELLES PROJETÉES*



**COMMUNE DE FRETIN (59273)**

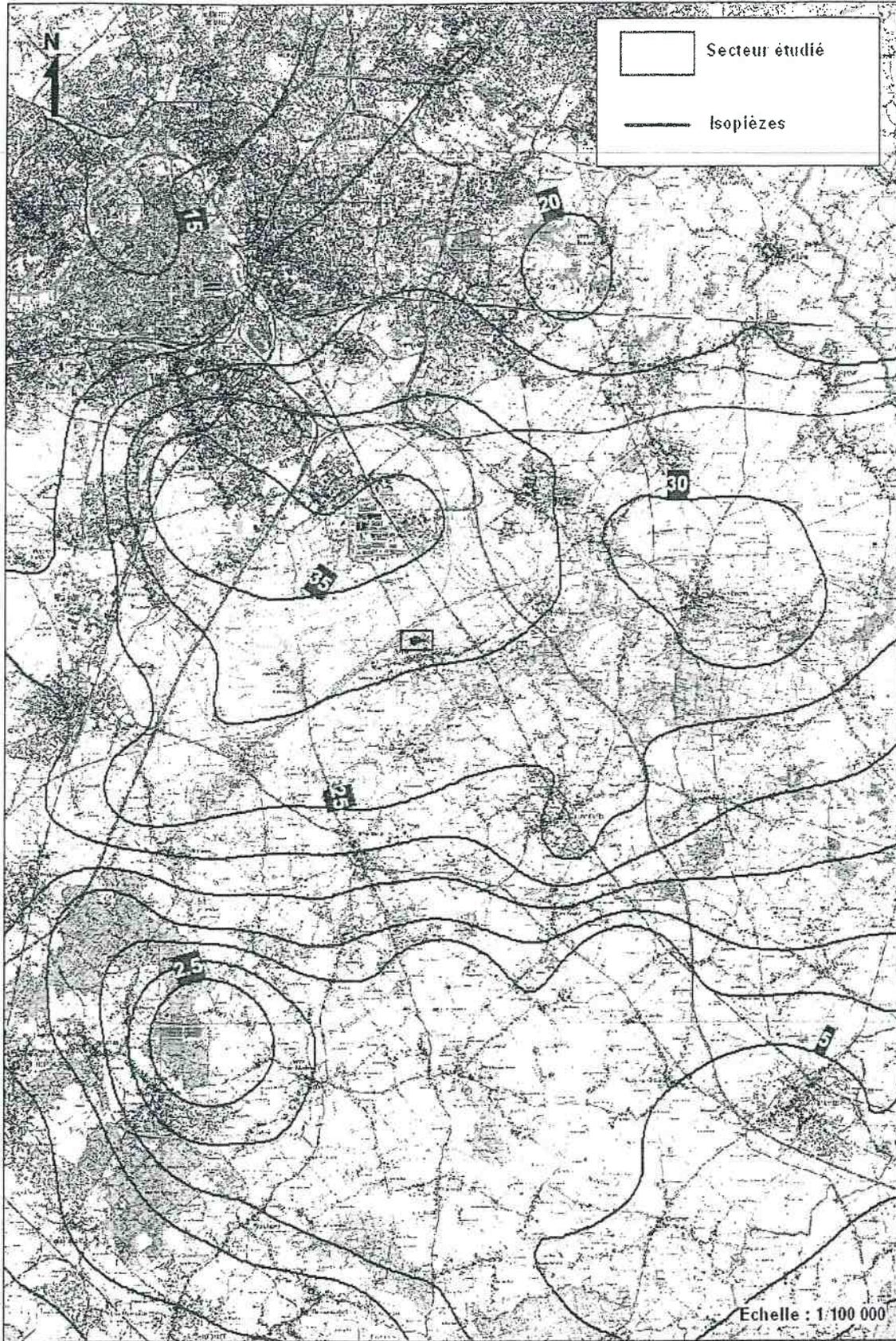
**PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL**

**EXPERTISE DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE**  
**EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE**

*ANNEXE 2*

*CARTE PIÉZOMÉTRIQUE DE LA NAPPE DE LA CRAIE HAUTES EAUX 2001 (BRGM)*  
*(Isopièzes en mètres NGF)*

*Hubert DENUDT*



**COMMUNE DE FRETIN (59273)**

-

**PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL**

-

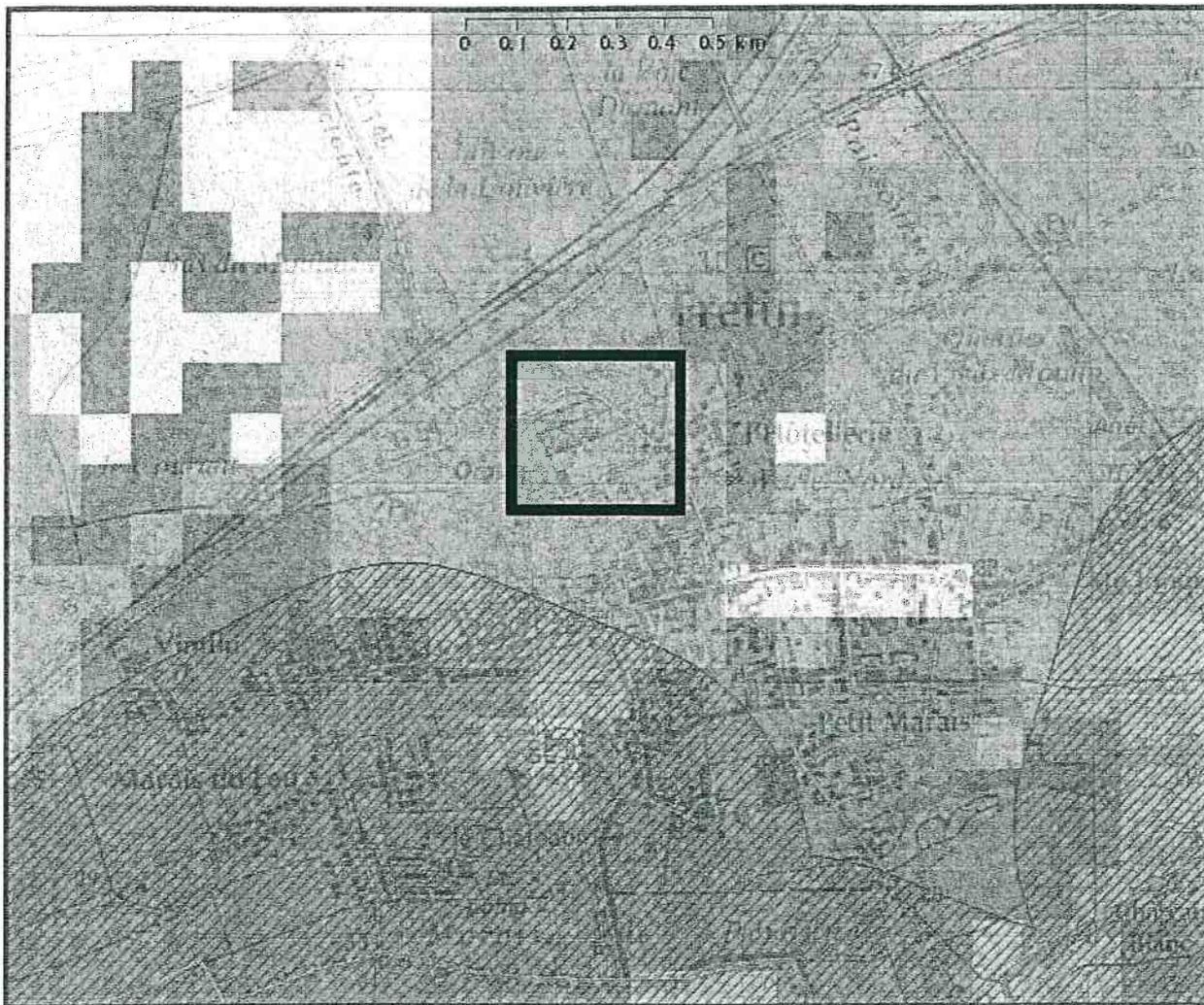
**EXPERTISE DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE**  
**EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE**

-

***ANNEXE 3***

***PHÉNOMÈNES DE REMONTÉES DE NAPPES SUR LE SECTEUR ÉTUDIÉ (BRGM)***

***Hubert DENUDT***



### Légende des remontées de nappes

-  Nappe sub-affleurante
-  Sensibilité très forte
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité faible
-  Sensibilité très faible
-  Non réalisé

**COMMUNE DE FRETIN (59273)**

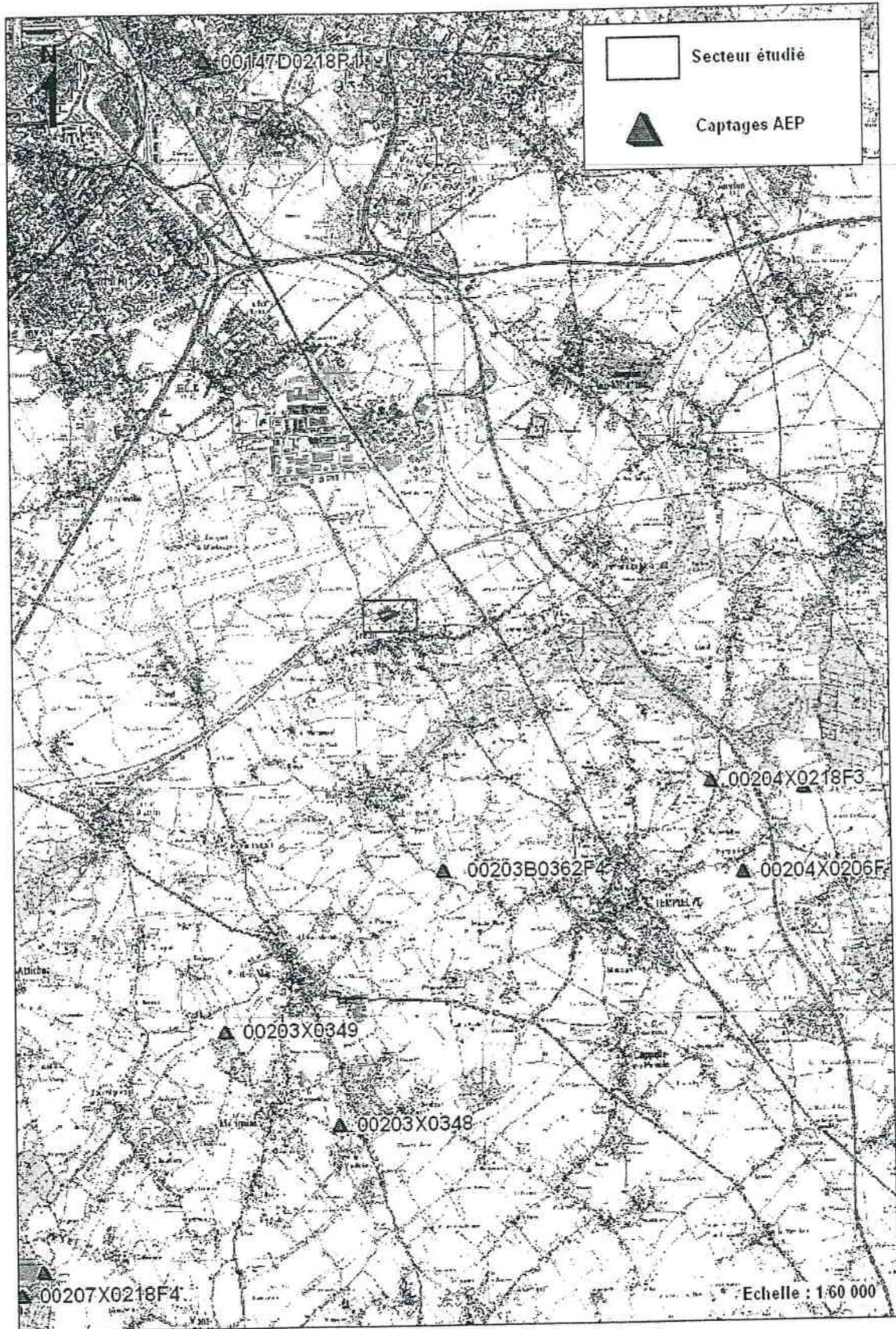
**PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL**

**EXPERTISE DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE**  
**EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE**

*ANNEXE 4*

*LOCALISATION DES CAPTAGES AEP AUX ENVIRONS DU CIMETIERE. (AEAP)*

*Hubert DENUDT*



DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: ...

COMMUNE

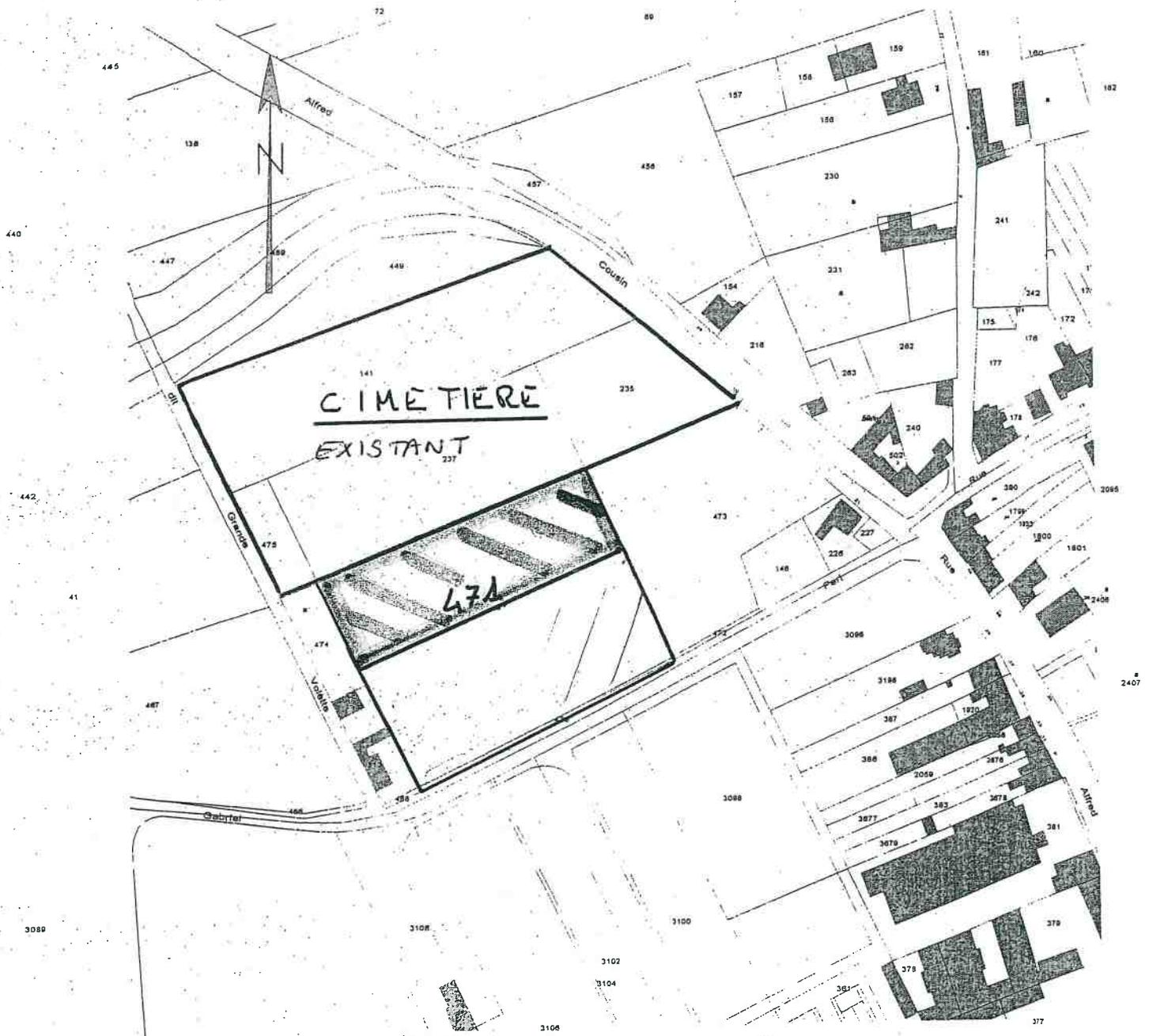
SERVICE DU PLAN

C-47A

Fretin

Echelle: 1/2000

# EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :  
GRATUIT !

Cachet:



Réseau 3 au profit de la  
Commune (extension cimetière)



Réseau 7 au profit de LMCU  
(Parking)

Extrait certifié conforme  
au plan communal  
- à la date ci-dessous

A ...  
le 15/12/2011  
Signature

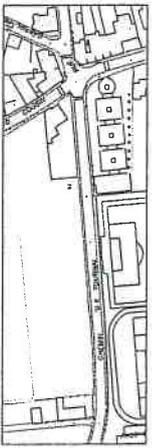
Habitations situées à moins de 35 mètres







**VILLE DE FRETIN**



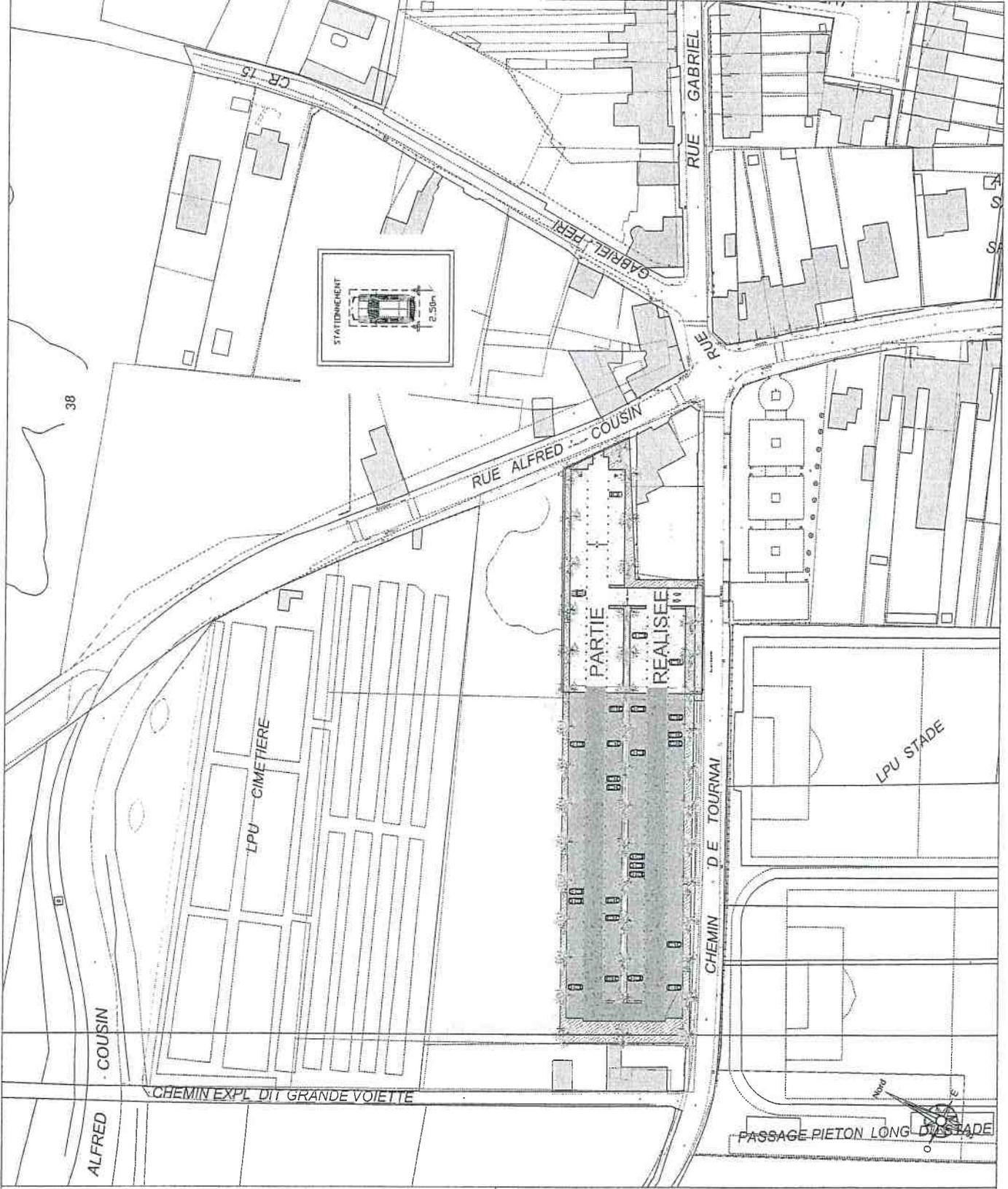
**VILLE DE FRETIN**  
Rue Alfred Cousin  
Extension du cimetière  
Péninsule opérationnel

Phase de l'étude : PRO

Date	Dessiné par	Étudié par	Vérif.
14/05/2014			

Chaque de l'ouvrage  
Cadré de l'ouvrage  
Informations supplémentaires :

Echelle : 1/200



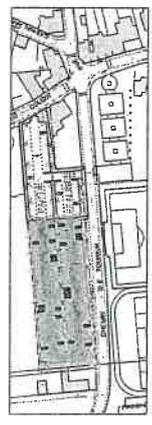
38

**LEGENDE :**

- Enrobé noir - circulation
- Frise pavee - stationnement
- revêtement naturel perméable - stationnement



ESPACE PUBLIC & VOIRIE  
UNITE TERRITORIALE DE LILLE - SECLIN



VILLE DE FRETIN  
Rue Alfred Cousin  
CREATION PARKING  
Vue en plan

Phase de l'étude : PRO

Int.	Contenu de l'opération	Date	Échelle de réalisation	Quadrant	Notes
A.		14.08.2017 (en LIAISON) 0.50/0.50			
B.					
C.					
D.					
E.					
F.					
G.					
H.					
I.					
J.					

Informations supplémentaires :

Échelle : 1/200

Reference du document :  GEPV | FFE | ACCOUSTI PRO